„ préſentatif de la nation Brabançonne a toujours été un avec la nation, & que la nation Brabançonne a toujours été toute avec „ ſon corps repréſentatif. Il en a été de même „ à l'égard de la nation Hollandoiſe, Zélandoiſe, Gueldroiſe &c &c. En vain dira-t-on „ que ſans un corps *intermédiaire* entre le „ ſouverain & le peuple, celui-ci eſt expoſé „ à un eſclavage beaucoup plus dur & plus „ humiliant qu'il ne l'a été ſous Joſeph II. „ Vaine terreur! prétexte frivole! Le conſeil-„ ſouverain de Brabant n'eſt-il donc pas ce „ corps *intermédiaire*, & n'y peut-on pas pré-„ ſenter & impétrer des lettres de maintenue, „ quand on ſe croit léſé en quelque point par „ une diſpoſition émanée du pouvoir ſouverain? Il eſt inutile d'en citer les exemples, „ puiſque tout homme inſtruit les connoît. „

Nos alliances. Queſtions :

„ Ie. Sommes-nous en droit de contracter des alliances?
„ IIe. Avec qui pourrons-nous en contracter?
„ IIIe. Si nous en contractons, ne nous épuiſeront-elles pas d'hommes & de finances?
„ IVe. Comment reſterons-nous libres ſans en contracter ou avec la France, ou avec la Hollande, l'Angleterre, la Pruſſe, la Suede &c. &c.?

A St. Trond, & ſe trouve à Bruxelles, chez de la Haye & comp. 1790.

Ces quatre queſtions ſont diſcutées ici avec autant de ſagacité, qu'elles inſpirent d'intérêt par leur importance & leurs rapports très-étroits avec la proſpérité du peuple Bel-